



## Conseils pour voyager avec des enfants

Voyager avec des enfants, c'est poser sur le monde le même regard émerveillé qu'eux... N'oubliez cependant pas que vous voyagerez à leur rythme et non au vôtre. Voici quelques conseils essentiels pour voyager agréablement et en toute sécurité :

- **Tous les enfants ont besoin d'un passeport canadien valide** et des documents d'identité à l'appui, par exemple un certificat de naissance ou une carte de citoyenneté. Pour chaque pays que vous comptez visiter, vérifiez auprès de l'ambassade ou du consulat le plus près de chez vous s'il y a d'autres conditions d'entrée ou documents requis (au besoin) – par exemple, des documents relatifs à un divorce, une ordonnance de garde d'un tribunal ou un certificat de décès (si l'un des parents est décédé).
- **Il est fortement recommandé que les enfants voyageant seuls ou accompagnés d'un seul parent soient munis d'une lettre de consentement** pour chaque voyage à l'étranger. Il est conseillé de la faire certifier ou d'y faire apposer un tampon ou un sceau par un représentant officiel autorisé à faire prêter serment ou à recevoir une déclaration solennelle afin que sa validité ne soit pas mise en doute. Vous trouverez un modèle de lettre de consentement à [www.voyage.gc.ca/alt/lettre.asp](http://www.voyage.gc.ca/alt/lettre.asp).
- **Demandez conseil à un avocat** si la garde de l'enfant risque de faire l'objet d'un différend pendant le voyage. Les dispositions de garde établies au Canada ne sont pas forcément reconnues dans certains pays. Pour en savoir plus, consultez notre publication intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : Guide à l'intention des parents*.
- **Assurez-vous que votre enfant ait sur lui un document permettant de l'identifier** au cas où vous seriez séparés. Pour faciliter l'identification en cas d'urgence, emportez des photographies récentes de l'enfant.
- **Certaines compagnies aériennes peuvent escorter votre enfant et veiller sur lui s'il voyage seul**, depuis son enregistrement jusqu'à son arrivée. Veuillez noter que les compagnies aériennes demandent au parent ou au tuteur de ne pas quitter l'aéroport avant le départ du vol. La personne qui accueille l'enfant à son arrivée doit présenter des documents d'identité et une autorisation.
- **Les bébés sont tenus d'être assis dans un siège de sécurité pour enfant homologué**. Emportez un biberon ou une suce pour équilibrer la pression dans ses oreilles et pour qu'il soit plus à l'aise.
- **Emportez une quantité suffisante de produits pour bébé** (dans les limites des nouvelles règles des compagnies aériennes) ainsi que les médicaments essentiels et une note du médecin indiquant leurs noms génériques et leur usage. Consultez un pédiatre pour savoir comment bien protéger la santé de votre enfant en voyage.



Pour en savoir davantage, visitez notre site Web à [www.voyage.gc.ca/alt/enfant.asp](http://www.voyage.gc.ca/alt/enfant.asp) ou contactez la Direction générale des affaires consulaires par téléphone (1-800-267-6788 ou 613-944-6788), ATS (1-800-394-3472 ou 613-944-1310) ou courriel ([voyage@international.gc.ca](mailto:voyage@international.gc.ca)).

